

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Loi Alur – Thème « Technique du Bâtiment »

- 14 h

Objectif de formation	L'objectif de cette formation est de permettre aux agents immobiliers de <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser un bien • Estimer un bien(vendeur) • Rassurer (acheteur) • Créer un lien avec les artisans • Être capable de faire un relevé d'information (pour un devis travaux) = service proposé en plus
Objectif pédagogique	A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Lire un plan • Conseiller des travaux d'amélioration à un client • Comprendre les termes techniques du gros œuvre et second œuvre • Reconnaître et identifier l'âge d'un immeuble selon le style de la façade • Identifier les pathologies du bâtiment (détériorations)
Public concerné	Formation tout public.
Prérequis	Savoir lire, écrire et comprendre le français
Modalité d'admission	Admission après entretien et après avoir rempli les conditions de prérequis obligatoire
Programme de formation détaillé	CONSTRUIRE Le Terrain, PLU ET COS, Achat du Terrain, Permis de Construire, Déclaration préalable, Déclaration de travaux, le CCMI, le Formalisme, Assurances et Garanties LIRE UN PLAN Cotation des niveaux, Echelle d'un plan, Coupes et élévations, Orientation GROS ŒUVRE Les Fondations, les Murs, la Dalle, la Charpente, la Toiture ISOLATION THERMIQUE RT 2012, BBC, les LABELS (COFRAC, PROMOTELEC, CERQUAL, CEQUAMI), ENR, HPE, TPHE ISOLATION ACOUSTIQUE Bruits aériens intérieurs, bruits de choc, bruits d'équipement, Classification des bruits, Travaux d'améliorations des bruits dans l'ancien LE SECOND ŒUVRE Les Cloisons, les Fermetures : Portes et fenêtres, Plomberie et sanitaire, Robinetterie, Evacuations, Electricité, sécurité dans les Salles d'eau, Chauffage, Revêtement (norme UPEC) ESCALIERS ET ASCENSEURS Principaux types d'escaliers, Nomenclature des escaliers, Ascenseur (loi Boutin), nomenclature des ascenseurs LES ENERGIES RENOUVELABLES Différents types d'énergie renouvelables : Solaire, Géothermie, Vent, Biomasse, Eau, Production et Revente, Crédit d'impôt ARCHITECTURE Haussmannien, Architecture Baroque et Rococo, Néo Classicisme, Art Nouveau et Art Déco, Modernisme, les Grands Ensembles, Années 70, Années 90, Pierre de Taille, Années 2000, Immeuble récent, Charte d'Athènes PROTECTION DU PATRIMOINE Loi Malraux et Monument historique, Secteurs sauvegardés ARCHITECTURE REGIONALE Allure Générale des Immeubles, Murs et Façades, Toitures, Autres caractéristiques
Validation de la formation	Evaluation formative – QCM d'évaluation Délivrance d'une attestation de fin de formation pour le renouvellement de la carte professionnelle
Modalités pédagogiques	Exposés théoriques, mises en situation pratiques, études de cas et partage d'expériences.
Moyens et supports pédagogiques	WIFI GRATUIT pour les stagiaires souhaitant accéder à internet + livret de formation fourni à chaque stagiaire + salle de cours équipée
Accessibilité	Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation.

Durée de la formation et horaire de base	14h – 2 jours Horaires de formation : 7h/jour – 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Profil du formateur	Formateur spécialisé dans le métier.
Tarif de la formation	Formation uniquement réalisable en interentreprise : 564 EUROS NET PAR STAGIAIRE
Lieu de la formation	113 rue Alphée Maziéras 24000 PERIGUEUX Présentiel collectif
Formation éligible au CPF	Non
Contact / Information / demande de dossier de pré-inscription	Agnès NEGADI – Gestionnaire Administrative et Commerciale 113 rue Alphée Maziéras 24000 PERIGUEUX 05 53 06 86 47 formation@groupe-ass.com

Qui peut financer ma formation?

Que vous soyez un professionnel, une entreprise ou un particulier vous pouvez demander une prise en charge auprès d'un organisme, nous vous donnons ci-dessous les principaux dispositifs de prise en charge :



Pour apprendre un métier:

Le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation ; la période de professionnalisation, les emplois d'avenir.



Pour obtenir une qualification ou une certification reconnue :

- Le CPF (Compte personnel de formation)
- Le CIF (Congé individuel de formation)
- La VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Le FIA (Formation Individuelle AGEFIPH)



Pour Faciliter le retour à l'emploi –

LE POLE EMPLOI

- Le CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)
- La POE Individuelle ou collective (préparation opérationnelle à l'emploi)
- L'AIF (Aide Individuelle à la Formation)
- L'AFPR (action de formation préalable à l'embauche)



Autres financements :

- Le PFE (Plan de formation entreprise) /OPCO
- L'entretien professionnel, le CEP (Conseil en évolution professionnelle)

Notre équipe reste à votre écoute pour toutes questions

Consultez notre site internet et accédez à notre catalogue de formation, vous pouvez faire vos demandes d'inscriptions sur internet ! www.a2sformation.com

Retrouvez nous sur les reseaux
#a2sformation

